

le jeudi 2 mai 2002

13 heures

Prière.

L'hon. M. Furlong dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Offre et demande d'enseignants : Province du Nouveau-Brunswick : Décembre 2001*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. N. Betts :

*42, Loi sur les identificateurs communs.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports.

Le débat reprend sur la motion 6 proposée par M. Richard, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

attendu qu'un des cinq domaines sur lesquels le gouvernement devait se concentrer après les élections du 7 juin 1999 était la création de nouvelles perspectives d'emploi;

attendu que ces nouvelles perspectives d'emploi se font toujours attendre;

attendu que le gouvernement actuel n'est pas proactif en matière économique et que le Nouveau-Brunswick n'est plus un des endroits choisis par les entreprises de l'extérieur pour venir y faire des affaires et s'installer;

attendu que le gouvernement actuel n'a fait que bénéficier de la conjoncture économique mondiale favorable des dernières années pour se péter les bretelles en matière économique;

attendu que le gouvernement blâme les événements du 11 septembre et la conjoncture économique mondiale défavorable pour expliquer son manque de vision et de leadership en matière de création d'emplois;

attendu que les stratégies sectorielles du gouvernement pour atteindre un plus grand développement économique se font toujours attendre;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative condamne le piètre bilan du gouvernement en matière de développement économique et de création d'emplois.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Green, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 6 soit amendée comme suit :

par l'insertion, avant le premier paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu que la croissance économique et la création d'emplois dans la province ont stagné durant les 12 années qui ont précédé les élections du 7 juin 1999 ; »

Le président propose la question, car, signale-t-il à la Chambre, les préambules sont acceptés à la Chambre et peuvent être amendés ; l'amendement est donc recevable.

M. Allaby invoque le Règlement ; il soutient qu'un amendement dont le motionnaire était contre la motion originale n'est peut-être pas recevable.

Le président déclare que la présidence ne peut présumer l'appui ou l'opposition à une motion et statue en conséquence que le rappel au Règlement est non fondé.

Le débat reprend sur l'amendement.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Dubé demande le consentement unanime de la Chambre pour continuer de parler plus longtemps que les 20 minutes prévues dans le Règlement ; le consentement unanime est refusé.

L'hon. M. Mockler invoque le Règlement ; il soutient que la députée d'Edmundston avait déjà demandé et obtenu le consentement unanime de la Chambre pour continuer son intervention.

Le président statue qu'une demande de consentement unanime doit être adressée à la présidence.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. J. Dubé prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

*19 heures*

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. J. Dubé invoque le Règlement ; il soutient que le député de Nigadoo-Chaleur se répète.

Le président du comité statue que le député peut poursuivre ses questions et que la présidence gardera à l'esprit les règles sur les digressions et les répétitions.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 22 heures.